



PROCÈS VERBAL

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENT

PV N°69 CDSR/4

DATE : 29 Novembre 2021

Président : Monsieur BRUNEL Nicolas

Présents : Messieurs DA SILVA Sérafin, LECOUR Bernard

I- RETOUR D'INSSTRUCTION

I – Match 23628956 D3 D E.F. BEAUNOISE – F.C. SAULON CORCELLES du 03/10/2021

Réserve technique de SAULON CORCELLES, régulièrement confirmée par mail, droits à débiter sur le compte du club, sur l'identité et la participation de trois joueurs du club de l'E.F. BEAUNOISE que sont : YENGA Ngbasa – ATMANI Houssam – DUREUIL Yohann pour le motif suivant : « nous sommes convaincus que trois joueurs de la rencontre, côté E.F. Beaunoise, jouaient sous la licence d'autres joueur ».

Après étude du dossier, la Commission transmet le dossier à l'Instructeur du District.

Après retour du dossier par l'Instructeur, et après étude des différents rapports, la Commission Statuts et Règlements convoque pour audition les personnes suivantes :

A titre individuel :

M. Hilal El Hamdaoui

Pour le club de l'E.F. Beaunoise :

Mme Desmedt Danielle, Présidente et Déléguée de la rencontre

M. Chellat Mohamed, Capitaine

M. Dureuil Yohann, joueur

Pour le club de Saulon – Corcelles :

M. de Matos Christophe, Président

M. Maynadier Lucas, Capitaine

Cette audition se tiendra au siège du District, jeudi 9 Décembre à 18h30.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : Nicolas Brunel